



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving  
- PWGSC  
1550, Avenue d'Estimauville  
1550, D'Estimauville Avenue  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
TPSGC/PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

|   |  |
|---|--|
| <b>Title - Sujet</b><br>Navires Hero - Modification cuisine   |  |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>F3775-16N795/A  | <b>Amendment No. - N° modif.</b><br>003      |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>F3775-16N795   | <b>Date</b><br>2017-01-23                    |
| <b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b><br>PW-\$QCL-036-17000   |  |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>QCL-6-39285 (036)  | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>       |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br><b>at - à 02:00 PM</b><br><b>on - le 2017-01-31</b>  |  |
| <b>Time Zone</b><br>Fuseau horaire<br>Heure Normale du l'Est<br>HNE   |  |
| <b>F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes</b>  |  |
| <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>Gagnon, Mathieu  | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>qcl036 |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(418) 649-2883 ( )  | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>(418) 648-2209 |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination - des biens, services et construction:</b>                           |  |

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

|  |  |
|--|--|
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b>  | <b>Delivery Offered - Livraison proposée</b> |
| <b>Vendor/Firm Name and Address</b><br>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur  |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br><b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>   |  |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b><br><b>(type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b><br><b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |  |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b>                                  |

Solicitation No – N° de l'invitation Amd. No. – N° de la modif.  
F3775-16N975/A Mod-003  
Client Ref No. – N° de réf. du client File No. – N° du dossier  
F3775-16N975 QCL-6-39285

Buyer ID – id de l'acheteur  
qcl 036

---

**Veillez apporter à l'invitation à soumissionner ci-haut mentionnée, les modifications ci-bas :**

**Item 1 : Article 2.7.1 – Période des travaux, de la Partie 2 de l'invitation à soumissionner**

**Éliminer** l'article 2.7.1 – Période des travaux de la Partie 2 de l'invitation à soumissionner **et le remplacer par le suivant :**

Les travaux d'installation doivent commencer et se terminer comme suit :

Pour les travaux inclus lors de l'octroi initial du contrat :

Début des travaux : à l'octroi du contrat

Fin des travaux : 31 mars 2017 (début des opérations du navire)

Pour les travaux optionnels exercés après l'octroi initial du contrat :

Début des travaux : 1<sup>er</sup> janvier 2018

Fin des travaux : 2 mars 2018

Le soumissionnaire reconnaît, en présentant sa réponse à la demande de soumissions, que le calendrier susmentionné constitue une période adéquate pour effectuer les travaux nécessaires et absorber une quantité raisonnable de travaux non prévus et, en outre, qu'il dispose de suffisamment de matériel et de ressources humaines pour effectuer les travaux ainsi qu'une quantité raisonnable de travaux non prévus, pendant la période des travaux.

---

**Item 2 : Article 4.1 – Période des travaux, de la Partie 7 de l'invitation à soumissionner**

**Éliminer** l'article 4.1 – Période des travaux de la Partie 7 de l'invitation à soumissionner **et le remplacer par le suivant :**

Les travaux d'installation doivent commencer et se terminer comme suit :

Pour les travaux inclus lors de l'octroi initial du contrat :

Début des travaux : à l'octroi du contrat

Fin des travaux : 31 mars 2017 (début des opérations du navire)

Pour les travaux optionnels exercés après l'octroi initial du contrat :

Début des travaux : 1<sup>er</sup> janvier 2018

Fin des travaux : 2 mars 2018

Le soumissionnaire reconnaît, en présentant sa réponse à la demande de soumissions, que le calendrier susmentionné constitue une période adéquate pour effectuer les travaux nécessaires et absorber une quantité raisonnable de travaux non prévus et, en outre, qu'il dispose de suffisamment de matériel et de ressources humaines pour effectuer les travaux ainsi qu'une quantité raisonnable de travaux non prévus, pendant la période des travaux.

Solicitation No – N° de l'invitation Amd. No. – N° de la modif.  
F3775-16N975/A Mod-003  
Client Ref No. – N° de réf. du client File No. – N° du dossier  
F3775-16N975 QCL-6-39285

Buyer ID – id de l'acheteur  
qcl 036

---

**Item 3 : Tableau 4.1.4 – Produits livrables après l'attribution du contrat, de la Partie 4 de l'invitation à soumissionner**

**Éliminer** le tableau 4.1.4 – Produits livrables après l'attribution du contrat, de la Partie 4 de l'invitation à soumissionner **et le remplacer par le suivant :**

**4.1.4 Produits livrables après l'attribution du contrat**

| Élément | Description  | Doit être fourni après l'attribution du Contrat, dans les |
|---------|--|---|
| 1       | Exigences en matière d'assurance, selon la clause 7.11, partie 7   | 5 jours civils  |
| 2       | Calendrier des travaux et rapports, selon la clause 7.16, partie 7 | 5 jours civils  |
| 3       | Plan de contrôle de la qualité, selon la clause 7.22, partie 7     | 5 jours civils  |
| 4       | Plan d'aménagement général de la nouvelle cuisine                  | 10 jours civils   |

---

**Item 4 : Équipement de l'entrepreneur**

**Question 1 :**

Est-ce que l'entrepreneur peut amener une roulotte sur les sites pour que ses employés aient un endroit pour manger pendant les travaux.

**Réponse 1 :**

L'entrepreneur peut amener une roulotte sur la base, l'endroit où l'installer sera déterminé avec l'autorité de la base au moment de l'installation.

---

**Item 5 : Section 9.2.5 de l'énoncé de besoins technique**

**Question 2 :**

Est-ce que les accessoires sont fournis pour le four qui est fourni par le Canada.

**Réponse 2 :**

Aucuns des accessoires n'est fournis par le Canada. Ils devront donc être fournis par l'entrepreneur.

---

**Item 6 : Hauteur du comptoir**

**Question 3 :**

Est-ce que tous les comptoirs peuvent être descendus à 36 pouces

**Réponse 3 :**

Toutes les surfaces de comptoir peuvent être descendues. Si l'entrepreneur décide de le faire, les frais pour les modifications connexes doivent être inclus dans la soumission.

---

---

**Item 7 : Item 9.1 – Module d’acier inoxydable, de l’énoncé de besoin technique**

**Éliminer** l’item 9.1 – Module d’acier inoxydable, de l’énoncé de besoin technique **et le remplacer par le suivant :**

**9.1 Module d’acier inoxydable**

- 9.1.1** Module d’acier inoxydable doit être fixé à la structure du navire. Les portes doivent être conçues pour une plate-forme mobile.
- 9.1.2** La surface de comptoir doit avoir un rebord pour retenir les liquides voir figure 3 et avoir un dossier qui monte le mur de 3”.
- 9.1.3** Les meubles de rangement doivent être faits d’acier inoxydable 304-4 cal16. Tous les éléments qui sont joints doivent être placés en considération du nettoyage des surfaces et des renversements.
- 9.1.4** La hauteur des surfaces de travail doit être d’environ 36” pour permettre un travail facile avec des éléments de cuisson.
- 9.1.5** L’entrepreneur doit montrer dans sa soumission quelle sera la transition entre l’ancien comptoir et la nouvelle section plus basse ou si l’ensemble des comptoirs sera descendu.
- 9.1.6** Une ventilation doit être intégrée dans le module pour permettre une circulation d’air adéquate pour les plaques à induction ainsi que le four. Cette ventilation doit être faite selon les recommandations d’installation du fabricant de l’équipement.
- 9.1.7** Le meuble de rangement doit avoir une tablette. Les supports de tablette doivent pouvoir être ajustés à différentes hauteurs.
- 9.1.8** L’entrepreneur doit garder l’usage des meubles qui restent en place. Les portes de ces meubles doivent pouvoir ouvrir complètement. L’entrepreneur doit garder le tiroir existant ou installer un tiroir dans la nouvelle installation.

---

**Item 8 : Item 10.1.1, de l’énoncé de besoin technique**

**Éliminer** l’item 10.1.1, de l’énoncé de besoin technique **et le remplacer par le suivant :**

- 10.1.1** L’entrepreneur doit démonter les équipements qui seront à changer de la cuisine existante. Les éléments tels que le four doivent être retirés de façon à être encore utilisables une fois retirés du navire.

---

**Item 9 : Item 10.3.3, de l’énoncé de besoin technique**

**Éliminer** l’item 10.3.3, de l’énoncé de besoin technique **et le remplacer par le suivant :**

- 10.3.3** Les changements à la hotte de ventilation doivent être approuvés par Lloyd’s Registers.
-

---

**Item 10 : Item 10.4 – Électricité, de l'énoncé de besoin technique**

**Éliminer** l'item 10.4 – Électricité, de l'énoncé de besoin technique **et le remplacer par le suivant :**

**10.4 Électricité**

**10.4.1** Le four existant est alimenté avec 230V 3 phase avec un disjoncteur de 40.

**10.4.2** Les plaques à induction existantes sont alimenté avec 230 V et un disjoncteur de 40A, à travers un transformateur 1kVA 230V/208 V AC monophasé jusqu'à un panneau de jonction dans le corridor à l'arrière du pont principal. Il y 3 branchements qui sont fournis de ce sous panneau incluant deux disjoncteur de 20A et un disjoncteur de 15A qui alimentent des réceptacles dans la cuisine. Les plaques chauffantes existantes sont branchées dans ces réceptacles. L'entrepreneur est responsable de faire les changements pour adapter aux plaques chauffantes qu'il fournit.

**10.4.3** L'entrepreneur doit utiliser des électriciens autorisés pour faire du travail marin pour faire la connexion des appareils.

**10.4.4** L'entrepreneur doit fournir le matériel et la main-d'œuvre pour faire les connexions.

**10.4.5** L'entrepreneur doit fournir des plans électriques modifiés si des changements sont faits au système de distribution.

---

**Item 11 : Item 10.6.3, de l'énoncé de besoin technique**

**Éliminer** l'item 10.3.3, de l'énoncé de besoin technique **et le remplacer par le suivant :**

**10.6.3** Un système de retenue pour les chaudières doit être installé individuellement pour toutes les plaques à induction. Les retenues présentes sur le navire peuvent être réutilisées. Le système doit pouvoir être ajustable en hauteur et amovible. Le système doit permettre de retenir les chaudières individuellement.

---

**Item 12 : Item 10.8.2, de l'énoncé de besoin technique**

**Ajouter** l'item 10.8.2, ici-bas à l'énoncé de besoin technique :

**10.8.2** Les limites du corridor sont différentes sur les navires, mais il est possible de retirer et réinstaller la porte de feu pour la cuisine à la responsabilité de l'entrepreneur, sur le Robertson cela donne un espace libre de 63 cm.

**Item 13 : Item 11.1 – Recouvrement de plancher, de l'énoncé de besoin technique**

**Éliminer** l'item 11.1 – Recouvrement de plancher, de l'énoncé de besoin technique **et le remplacer par le suivant** :

- 11.1** Recouvrement de plancher
  - 11.1.1** L'entrepreneur doit retenir les services d'une compagnie qui se spécialise en revêtement de plancher.
  - 11.1.2** Le plancher doit être refait de la même couleur que le revêtement actuel, soit beige. L'application doit être faite pour que les grilles de drains puissent être retirées et remises en place.
  - 11.1.3** L'entrepreneur doit créer ou maintenir une pente pour permettre le drainage de liquide vers le drain de plancher.
  - 11.1.4** L'entrepreneur est responsable de protéger contre les dommages toutes les surfaces pendant les travaux.
  - 11.1.5** L'entrepreneur doit appliquer une texture nettoyable et antidérapante. Le recouvrement doit monter pour 3 pouces sur chacun des murs de la cuisine.
  - 11.1.6** L'entrepreneur doit installer un "coving" pour l'interface entre le revêtement de plancher et le mur pour faciliter le nettoyage. Cette transition doit être supportée pour prévenir des déchirures du vinyle.
  - 11.1.7** L'entrepreneur doit défaire le plancher existant : le plancher sur le  
Le NGCC Private Robertson est un vinyle qui se rend jusqu'au mur.  
Le NGCC Kaeble est fait d'époxy au centre au coup de pied sous le meuble.  
Le NGCC Corporal Teather est en vinyle, mais n'a pas de recouvrement sous le réfrigérateur.  
Le NGCC Constable Carrière est en vinyle sans recouvrement sous le réfrigérateur  
Le NGCC A. Leblanc est en vinyle sans recouvrement sous le réfrigérateur.
  - 11.1.8** La préparation de la surface ne doit pas éliminer la protection contre les incendies. La surface doit être nettoyée avec un nettoyant approprié aux produits utilisés, une couche d'apprêt doit être appliquée suivi d'une sous couche avant de coller le vinyle avec une colle à l'époxy. Le recouvrement doit être scellé à tous les joints et à la périphérie. Un insert en acier inoxydable doit être utilisé autour du drain de plancher.
  - 11.1.9** Le vinyle utilisé doit être approuvé par Lloyd's Registers pour la propagation de flamme. L'entrepreneur devra fournir la preuve d'approbation du matériel.
-

Solicitation No – N° de l'invitation Amd. No. – N° de la modif.  
F3775-16N975/A Mod-003  
Client Ref No. – N° de réf. du client File No. – N° du dossier  
F3775-16N975 QCL-6-39285

Buyer ID – id de l'acheteur  
qcl 036

---

**Item 14 : Annexe J – Feuille de renseignement sur les prix, de l'invitation à soumissionner**

**Éliminer** les sections 11 – Recouvrement de plancher, respectifs pour chaque navire de l'Annexe J de l'invitation à soumissionner **et le remplacer par le suivant :**

|           |   |  |
|-----------|---|--|
| <b>11</b> | <b>Recouvrement de plancher</b><br>(Les frais généraux reliés à cet article doivent être distribués dans chacun des sous-articles.)<br>Prix pour pièces équipements et matériaux uniquement<br>(Incluant tous les accessoires et composantes connexes)<br><br>Enlèvement du plancher existant : _____ \$<br>Couche de base : _____ \$<br>Couche intermédiaire : _____ \$<br>Recouvrement de vinyle : _____ \$<br><br>Prix pour la main d'œuvre :<br>Taux horaire : _____ \$/heure x _____ heures = _____ \$<br><br><b>Total pour l'article 11:</b> _____ \$ |  |
|-----------|---|--|

---

**Toutes les autres clauses et conditions de l'invitation à soumissionner demeurent les mêmes.**